

N°2020-12/57B

**Objet : PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE D'UN BATIMENT INTERCOMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION.**

L'an deux mille vingt, le 09 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	9
En exercice :	10	Vote :	Contre :	-
Présents :	9		Abstention :	-

**Présents :** Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents :** Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT.

**Date de convocation :** 02 décembre 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

La Communauté de Communes Sud Roussillon souhaite étudier la faisabilité de rénover un bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AN 334 d'une superficie de 732 m<sup>2</sup>, sise 15 rue Tharaud en face du centre technique José Arriéta, siège de la Communauté de Communes Sud Roussillon à Saint Cyprien.

Après acquisition de ce bâtiment (par délibération n°2018-11/59C du Conseil Communautaire du 05/11/2018, et acte de vente du 24/05/2019), et après avoir réalisé un diagnostic thermique, il a été décidé de rénover ce bâtiment et de renforcer son isolation afin de réduire sa consommation énergétique.

Les travaux de rénovation consisteront en l'isolation des murs, toiture et planchers, création d'un îlot de fraîcheur dans le but d'améliorer le confort l'été privilégiant la ventilation naturelle, et travaux permettant de protéger le bâtiment contre la chaleur, ...

**Coût de l'opération et plan de financement**

Le coût global estimatif de l'investissement hors subvention est de 300 000 € HT soit 360 000 € TTC.

	DEPENSES (en € HT)	RECETTES (en € HT)	
	300 000 € HT	<u>Financeurs sollicités :</u>	
		Région Occitanie	90 000 € HT (30 %)
		Etat (DSIL)	120 000 € HT (40 %)
		<u>Autofinancement</u>	90 000 € HT (30 %)
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 € HT</b>	<b>300 000 € HT</b>	

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AN 334, sise 15 rue Tharaud, tel que présenté ;

☞ **DECIDE** de solliciter l'Etat dans le cadre de l'appel à projet DSIL et la Région Occitanie pour l'obtention d'une aide financière, selon le plan de financement ci-présenté ;

☞ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20201209-2020-12-57B-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2020  
Date de réception préfecture : 18/12/2020